

CANADA

Valeur ajoutée de l'immigration

L'immigration est souvent perçue et présentée comme une source de main-d'œuvre, une solution à un déficit démographique. Sans être erronée, une telle vision occulte des pans de contributions des immigrants à leur nouvelle société !



Par Francois Munyabagisha

Un immigrant, qu'importe sa motivation, est en partant un entrepreneur. Entendons qu'entreprendre, c'est prendre des risques monnayables. Et qui dit risque traduit l'inconnu. En quittant son pays, l'immigrant va vers l'inconnu, à la recherche d'un trésor. C'est toujours dans l'inconnu que se trouve caché, le trésor. L'immigration ouvre à de nouvelles réalités, à des désillusions tout comme à des occasions nouvelles d'accomplissement, en emploi, en art, en entreprise, en politique, etc.

De tout temps des immigrants ont un apport

dont on ne parle pas, sinon à rabais. Culturellement, j'en passe. Sur le plan économique, des immigrants font rentrer au pays plus d'argent «neuf» qu'ils n'en prennent. En 2009, Mohamed a exporté vers la Tunisie la friperie pour 120,000\$. En emploi, il a gagné à peine 40,000\$, dont il a investi le tiers dans le démarrage de son entreprise. Mon autre client, Samir, a exporté des rétro-chargeurs et des pelles usagées pour plus de 250,000\$. Son revenu d'emploi, réinvesti dans notre économie, était à peine de 27,000\$. Tandis que Ahmed, en affaires à temps plein, a vendu à l'exportation des autos usagées ou accidentées, pour une valeur excédant 500,000\$. Ses clients sont tous des immigrants. La même année, Muhawe a permis à une entreprise de Montréal d'obtenir en Afrique un marché de solutions informatiques, pour plus de 1 million de dollars. Quant à Koné, ré-immigré à Los-Angeles après un long séjour d'étude à Montréal, il exporte d'une entreprise de Boucherville des cosmétiques pour 60,000\$ trimestriellement. Ces cas sont vrais. Je peux en fournir plusieurs dizaines autres, dans des domaines aussi variés que la récupération, l'alimentation, les équipements, les services, la finance, l'industrie chimique. Ce n'est là qu'une toute menue fenêtre ouverte devant ma petite cour, et des cas d'immigrants non choisis, rentrés comme réfugiés ou étudiants, donc non investisseurs à l'arrivée.

Des immigrants sont indéniablement des

clés privilégiées d'accès aux marchés étrangers. Et ils ne coûtent pas cher, juste un coup de pouce pour leur intégration. Un nombre non négligeable d'entreprises québécoises ont su trouver dans la ressource immigrante un second poumon, un second souffle. Voire certaines industries en dépendent, à l'exemple la friperie et l'épicerie du quartier, pour les plus visibles.

Cette contribution mérite d'être valorisée, d'autant plus que c'est l'exportation qui nous permet de maintenir ou améliorer notre train de vie. Un pays qui exporte, s'enrichit, à moins de n'exporter que la matière brute non renouvelable. Un pays qui importe plus qu'il n'exporte s'appauvrit, à moins de transformer ou réexporter. Mon grand père disait : «Tu auras beau avoir plusieurs poches dans ton blouson, leur nombre ne t'apportera pas la richesse. Elle est dans la poche d'autrui». En effet, l'on ne s'enrichira pas en jouant aux cartes avec les billets verts, plutôt en les faisant transiter par la poche de l'autre. A plus de 70%, la production des Canadiens est exportée. Bien que les USA constituent la destination première, les autres marchés sont tout autant importants. Ainsi, plus nous avons d'immigrants originels de divers pays, plus nous valoriserons l'esprit d'entrepreneur sommeillant en chacun, plus nous ouvrirons des portes d'accomplissement et d'enrichissement collectif.

Une présence accrue dans le milieu d'affaires québécois

Selon Industrie Canada:

- ◆ les entreprises appartenant à des minorités visibles ont augmenté de 25 % de 2004 à 2007;
- ◆ Les nouveaux arrivants proviennent en majorité du Maroc, de la France, de la Chine, de l'Algérie, de la Roumanie, de la Colombie, du Mexique, de l'Inde, d'Haïti et du Liban;
- ◆ 20 % des entreprises de l'industrie du savoir appartiennent majoritairement aux minorités visibles et aux nouveaux arrivants

La PME, plus que n'importe quel autre modèle

- ◆ Les « petites et moyennes entreprises » (PME) représentent environ 50 % des emplois au Québec;
- ◆ Près de 30 000 entreprises sont créées chaque année au Québec;
- ◆ Environ 92 % comptent moins de cinq employés;
- ◆ Les PME de moins de 100 employés contribuent à environ 90 % des nouveaux postes;
- ◆ La proportion des PME appartenant aux nouveaux immigrants a doublé

En ce qui concerne la population immigrante:

Entre 70 et 72 % de la population immigrante du Québec a moins de 35 ans (Institut de la statistique du Québec, 7 juillet 2009)

Plus des trois quarts (77,6 %) résident dans la région métropolitaine de Montréal (Institut de la statistique du Québec, 7 juillet 2009)

La population immigrante possédait, en 2007, dans une plus forte proportion que la population d'accueil québécoise, un diplôme universitaire (37 % contre 22 %) (« Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2007 »)

Au Québec, le taux de chômage des immigrants arrivés depuis moins de 5 ans est de 17,8%, comparativement à une moyenne pancanadienne de 11,5 %

Pour l'année 2000, le taux de travailleurs immigrants vivant sous le seuil de faible revenu est presque le triple de celui des travailleurs de souche canadienne (Picot et Myles, 2005)

Ce taux s'accroît pour la proportion des travailleurs immigrants les plus qualifiés, passant de 25% en 1980 à 36% en 2000 !

Pour en savoir plus::

Saje, accompagnateur d'entreprises, 505, boul René Levesque ouest, bureau 510 Montréal (Québec) H2Z 1Y7
WEB: sajeaffaires.org

Entrée en vigueur de la Convention sur la sécurité sociale entre le Canada et le Maroc

Il sera dorénavant plus facile pour les Canadiens et les Canadiennes ayant vécu ou travaillé au Maroc ainsi que pour les Marocains et les Marocaines ayant vécu ou travaillé au Canada d'être admissibles aux prestations de retraite de l'un des pays ou des deux.

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'honorable Diane Finley, a annoncé ce premier mars 2010 l'entrée en vigueur de la Convention sur la sécurité sociale entre le Canada et le Maroc.

« La Convention témoigne de l'esprit de partenariat et de collaboration qui règne entre nos deux pays, a précisé la ministre Finley. La Convention reconnaît la précieuse contribution des Canadiens et des Marocains à la société au cours de leurs carrières. »

Avec l'entrée en vigueur de la Convention sur la sécurité sociale le 1er mars 2010, le Canada compte maintenant 51 ententes de cette nature en vigueur

avec d'autres pays.

Les ententes sur la sécurité sociale entre le Canada et les autres pays aident les personnes ayant vécu ou travaillé à la fois au Canada et dans un autre pays à remplir les conditions requises afin d'obtenir des prestations de sécurité de la vieillesse, de retraite, d'invalidité ou de survivant des deux pays. La Convention vise le programme de la Sécurité de la vieillesse du Canada et le Régime de pensions du Canada, ainsi que les programmes de pension comparables du Maroc.

La Convention :

- ◆ Réduira les restrictions pouvant empêcher les Canadiens de recevoir des prestations de retraite du Maroc;
- ◆ Réduira les restrictions sur le paiement des prestations canadiennes aux pensionnés vivant au Maroc;
- ◆ Assurera la continuité de la protection en matière de sécurité sociale

lorsque les Canadiens travaillent au Maroc;

- ◆ Facilitera l'admissibilité aux prestations en totalisant les périodes de protection en matière de sécurité sociale dans les deux pays.

La Convention permettra en outre aux entreprises canadiennes menant des activités au Maroc de réaliser des économies.

En effet, ces entreprises continueront de verser des cotisations au Régime de pensions du Canada à leurs employés canadiens travaillant au Maroc, mais ne seront pas tenues de verser des cotisations marocaines de sécurité sociale.

Cela se traduit directement par une compétitivité accrue pour les entreprises canadiennes.

Source:

Cabinet de la ministre Finley.